

plusieurs de ses délégués, parmi lesquels se trouvait Mgr Strossmayer. Après 15 mois de prison préventive, les accusés, qu'avait courageusement défendus M. Costi, furent acquittés, pour « absence de délit », et par suite d'un ordre que l'indignation slave avait arraché au Cabinet de Vienne. Dans la *Voce Dalmatica*, l'avocat Costi décrivit avec dégoût les phases de cette ignoble comédie que, « seule, la calomnie, prouvée d'ailleurs par les pièces judiciaires, pouvait élever à la dignité de crime, en ouvrant la voie à un volumineux procès et, pendant plus d'une année, en sacrifiant dans les souffrances de la prison préventive un groupe d'infortunés, innocents, d'après mon intime conviction ».

Les autorités politiques de Dalmatie considéraient donc comme des traîtres envers l'Etat et comme des perturbateurs de la tranquillité publique les partisans de l'Union, de cette Union que, en 1860, la Couronne elle-même avait déclarée désirable ! En 1867, on incarcéra la rédaction du *National*, pour avoir publié un article où se lisaient ces paroles : « Située sur la côte qui doit un jour devenir l'échelle du commerce danubien, la Dalmatie fait partie du Trirègne » (Dalmatie, Croatie et Slavonie). Accusés d'excitation à la haine contre le régime de connexion politique entre la Dalmatie et la Cisleithanie, régime actuel et « définitivement établi », les rédacteurs, MM. Tontchitch, Danilo et